

Commune de Chénens



Budget 2022

Informations communales



N° 53 – Novembre 2021

Sommaire

Ordre du jour de l'Assemblée communale	3
Mot du Conseil communal	8
Informations communales	15
Règlement relatif aux émoluments de chancellerie	15
Cartes journalières CFF – Nouveaux tarifs	15
Eau potable	16
Déchets encombrants.....	16
Repas à domicile.....	17
Salle de l'abri PC à louer.....	17
Fermeture du bureau – Noël	17
Informations publicitaires	18
Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO)	18
Bibliothèque régionale d'Avry	19
Forêts-Sarine – Publicité diverse.....	20
Famiya recrute !.....	21
Contacts utiles	22

Information importante concernant le déroulement de l'Assemblée communale

En raison de la crise actuelle liée au COVID-19 et afin de respecter les prescriptions sanitaires en vigueur, nous vous informons des mesures suivantes en vue de l'Assemblée communale :

- Une distance de 1,50m doit être maintenue entre les participants durant l'Assemblée.
- Le port du masque est obligatoire. Merci de vous munir de votre propre matériel. Si nécessaire, masques à disposition sur place.
- Désinfection obligatoire des mains. Gel hydroalcoolique disponible sur place.
- La commune installera un système de traçabilité par une liste des présences.

VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:

**Ici, masque
obligatoire.**



Pour celles et ceux qui désirent profiter des services de restauration, l'accès au restaurant sera possible avec le « Pass sanitaire ».

La situation étant incertaine, nous nous réservons le droit d'établir d'autres mesures le moment venu, en fonction des nouvelles directives cantonales et fédérales.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour que tout se passe au mieux.

Ordre du jour de l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Chénens sont convoqués à l'Assemblée communale le

Jeudi 16 décembre 2021 à 20h00

à la grande salle de l'Auberge du Chêne.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 mai 2021 – Pour approbation
2. Budget 2022
 - 2.1. Budget compte de résultat
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Budget des investissements pour approbation
 - 2.3.1. Auberge du Chêne – Changement chambre froide et divers frigos
 - 2.3.2. Modification accès Chemin Chapelle
 - 2.3.3. Trottoir Route des Molleyres – Crédit d'étude
 - 2.3.4. Introduction zone 30km/h – Crédit d'étude II
 - 2.3.5. Déchetterie – Achat nouveau compacteur pour déchets ménagers
 - 2.4. Approbation des budgets
3. Vente du bûcher communal, Art. 846 RF
4. Divers

Sont invités à l'Assemblée communale tous les citoyennes et citoyens actifs qui ont leur domicile sur le territoire de la Commune de Chénens.

Selon la Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), Art. 2a, al. 1

Ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- a) Les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune ;
- b) Les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Tous les documents relatifs à l'Assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Actualités ».

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 mai 2021 – Pour approbation

Le procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch.

2. Budget 2022

2.1. Budget compte de résultat

	Désignation	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	404 935,00	90 700,00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	280 464,70	238 267,00
2	FORMATION	1 031 061,10	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	53 092,00	
4	SANTÉ	331 816,20	4 000,00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	510 512,45	8 500,00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	182 985,00	22 000,00
7	PROT. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	552 199,45	498 200,00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	8 495,00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	64 000,00	2 455 639,10
	TOTALISATION	3 419 560,90	3 317 306,10
	Résultat		102 254,80

Compléments d'informations au sujet du budget compte de résultat

Le budget 2022 est le premier exercice établi selon les nouvelles normes MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Les communes fribourgeoises avaient en effet la possibilité de reporter d'une année la mise en application du MCH2, ce qui est le cas pour notre Commune.

Le tableau récapitulatif du budget compte de résultat présenté ci-dessus contient uniquement les chiffres portés au budget 2022. En consultant la version détaillée (disponible le site internet www.chenens.ch, rubrique « actualités »), vous constaterez en effet qu'une comparaison avec les années antérieures n'est pas possible, étant donné que de nombreux montants ont été affectés dans d'autres chapitres.

Malgré le déficit budgétisé de CHF 102'254.80, le Conseil communal renonce, pour l'instant, à augmenter les impôts communaux. En effet, les charges ne cessent d'augmenter, notamment les charges liées (augmentation de 7% entre le budget 2021-2022). De plus, l'art. 20 de la loi sur les finances communales prévoit que le budget compte de résultat doit être équilibré. Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber. Dès lors, le Conseil communal, sur conseil du Service des communes, a préconisé d'attendre la réalisation de l'exercice 2022 (1^{er} exercice sur MCH2) pour se prononcer sur l'avenir et une éventuelle augmentation d'impôts.

Dès lors, les éléments significatifs inscrits au budget compte de résultat et budget des investissements 2022 vous seront présentés en détail lors de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021, raison pour laquelle les commentaires relatifs au budget ne figurent pas comme par habitude dans le présent bulletin.

2.2. Rapport de la Commission financière

2.3. Budget des investissements

	Désignation	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	55'000.00	
	Services généraux et immeubles administratifs	55'000.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	306'840.00	182'745.00
	Circulation routière et route communales	306'840.00	182'745.00
7	PROT. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2'013'130.00	375'000.00
	Approvisionnement en eau	326'600.00	365'000.00
	Traitement des eaux usées	1'515'010.00	10'000.00
	Gestion des déchets	90'000.00	
	Aménagement du territoire	81'520.00	
	TOTALISATION	2'374'970.00	557'745.00
	Résultat		1'817'225.00

2.3.1. Auberge du Chêne – Changement chambre froide et divers frigos

La chambre de congélation et les frigos de l'Auberge du Chêne, vieux de 23 ans, ont montré aux cours des derniers mois de forts signes de faiblesse et utilisent beaucoup d'énergie pour simplement conserver le froid (problème d'isolation). Il devient impératif de les changer. Pour ce faire, l'intervention d'une entreprise spécialisée est nécessaire. Sont prévus comme travaux : l'évacuation de l'ancienne cellule et la mise en place d'une nouvelle cellule selon les normes énergétiques en vigueur. Une partie des frigos seront également remplacés à moyen terme en raison de leur état obsolète.

Total de l'investissement	CHF 35'000.00
Amortissement	5%
Intérêts (taux de référence)	1.5%

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

2.3.2. Modification accès Chemin Chapelle

À la suite de la vente du bûcher et de la parcelle au nord de la chapelle (v. point 3), la partie inférieure du chemin piétonnier ne sera plus accessible. Une barrière franchissable sera installée au bas du chemin pour empêcher les vélos de circuler et cette situation nécessite l'aménagement d'une déviation du chemin en contournant la chapelle. Un chemin piétonnier non goudronné mais stable et permettant le passage avec une poussette (grilles de gazon) est prévu sur ce tronçon.

Total de l'investissement	CHF 15'000.00
Amortissement	5%
Intérêts (taux de référence)	1.5%

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

2.3.3. Trottoir Route des Molleyres – Crédit d'étude

Le Conseil communal souhaite profiter des travaux de mise en séparatif de la Route des Molleyres pour sécuriser le secteur par la réfection de la route des Molleyres, avec aménagement d'un trottoir franchissable et d'une place de rebroussement en face de la déchetterie. Le montant prévu à l'investissement en 2022 servira à l'étude de faisabilité jusqu'à la mise à l'enquête du projet.

Total de l'investissement	CHF 20'000.00
Amortissement	10%
Intérêts (taux de référence)	1.5%

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

2.3.4. Introduction zone 30km/h – Crédit d'étude II

Lors des Assemblées de septembre et décembre 2020, une enveloppe budgétaire de CHF 29'500.- a été approuvée pour l'étude de faisabilité ainsi que pour les premières mesures dans le cadre de l'introduction de la zone 30km/h. Le premier volet de l'étude de faisabilité a été réalisé par un bureau d'urbanisme. Il s'agit maintenant de poursuivre ce projet avec la 2^{ème} phase du dossier d'expertise et de certification par le Canton (actuellement obligatoire), qui sera réalisée par un bureau d'ingénieurs civils et qui permettra d'une part de soumettre nos intentions au Canton pour approbation et de réaliser les premières mesures concrètes sur cette base.

Total de l'investissement	CHF 10'000.00
Amortissement	10%
Intérêts (taux de référence)	1.5%

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

2.3.5. Déchetterie – Achat nouveau compacteur pour déchets ménagers

Après plus de 20 ans de bons et loyaux services, le compacteur pour les déchets ménagers montre des signes de grande fatigue et arrive malheureusement en fin de vie : fond percé, porte arrière récalcitrante, système de pesage montrant des signes de faiblesse et système de communication le reliant au bureau communal obsolète (technologie plus soutenue par les opérateurs de communications). Réparé déjà à plusieurs reprises, ce compacteur avalant plus de 100 tonnes de déchets par année doit être remplacé en 2022.

Total de l'investissement	CHF 90'000.00
Amortissement	5%
Intérêts (taux de référence)	1.5%

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

2.4. Approbation des budgets

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter le budget 2022.

3. Vente du bûcher communal, Art. 846 RF

Le bûcher communal, autrefois utilisé par le service édilitaire pour y stocker divers matériaux et véhicules, est loué depuis plusieurs années, car notre commune n'en a plus l'utilité. Les actuels locataires ont approché le Conseil communal dans l'idée de racheter ledit bâtiment.

Après expertise immobilière du bâtiment et diverses négociations avec les intéressés, une promesse de vente a pu être conclue, aux conditions suivantes :

- Le bûcher est vendu avec un terrain de 237 m².
- Les frais liés à la vente sont à charge de l'acheteur.
- Toute transformation, rénovation ou reconstruction futures du bûcher devra respecter le règlement communal d'urbanisme. Le genre, l'implantation, le volume, la forme des toits, les matériaux de construction et les couleurs des bâtiments nouveaux, transformés ou rénovés de même que leurs abords, doivent s'harmoniser avec le caractère dominant des bâtiments voisins.

Résultat de la transaction :

- Prix de vente du bûcher : CHF 22'000.-
- Prix du terrain (237 m² à 300.-) : CHF 71'100.-
- **Soit un total de CHF 93'100.-**

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cette vente.

4. Divers

Mot du Conseil communal



Carmen Landolt Läubli, Syndique

Dicastères :

- Administration générale
- Affaires sociales
- Ecoles

Administration générale

I. Secrétariat

Notre administration communale a connu un début de législature mouvementé. La Secrétaire communale ad intérim, engagée pour remplacer Madame Lorane Pasquier durant son congé maternité, nous a malheureusement quittés précipitamment à la mi-juillet, pour des raisons personnelles. Compte tenu de ce départ inattendu, le bureau communal a donc dû fermer une semaine avant les vacances estivales, soit une fermeture de 4 semaines au total. Une permanence pour les cartes CFF a été mise en place durant cette période et nous remercions Madame Chantal Bosson, Secrétaire des constructions, pour sa disponibilité. Madame Lorane Pasquier a repris son poste début août et nous la remercions également pour sa reprise anticipée.

II. Caisse

Madame Corinne Di Domenico a démissionné de son poste de Caissière communale pour des raisons personnelles à la fin août 2021. N'ayant pas trouvé assez rapidement de titulaire pour son remplacement, le Conseil communal a engagé Mesdames Geneviève Studer et Sibille Brüllhart ad-intérim jusqu'à fin décembre. Un grand merci à elles pour leur engagement.

Après une 2^{ème} mise au concours du poste, le Conseil communal a engagé Madame Nadia Ventura pour le 1^{er} octobre 2021. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe.

Départs :

- Madame Sandrine Mettraux, Secrétaire des constructions, départ avril 2021
- Madame Corinne Di Domenico, Caissière communale, départ août 2021

Arrivées :

- Madame Chantal Bosson, Secrétaire des constructions, dès février 2021
- Madame Nadia Ventura, Caissière communale, dès octobre 2021

Le Conseil Communal tient également à remercier les habitants de Chénens pour leur compréhension et leur patience, si des désagréments ont pu avoir lieu.

III. Conseil communal

C'est avec grand regret que le Conseil communal a pris acte de la démission de Monsieur Nicolas Wolleb, vice-Syndic, pour le 29 octobre 2021. En effet, un nouveau challenge professionnel s'offrait à lui et ne lui permettait pas de continuer à assumer sa fonction au sein du Conseil communal. Monsieur Nicolas Wolleb a été élu au Conseil communal au mois de mars 2021, lors du renouvellement des autorités communales. Son mandat fut bref mais très apprécié, tant par ses collègues du Conseil communal que les employés. Nous lui souhaitons plein succès au sein de son nouveau poste ainsi que pour son avenir privé.

Affaires sociales

I. ARCOS

Nous constatons avec plaisir que le nouveau Service IPSO créé par le Service social et qui effectue des petits travaux pour les particuliers et pour les Communes a déjà été activé dans notre Commune.

II. Repas à domicile

Le Service de repas à domicile mis en place par la Commune est toujours à la recherche de bénévoles pour les livraisons. Les trajets sont naturellement dédommagés.

III. Accueil extrascolaire AES

Nous tenons à féliciter chaleureusement Madame Pascale Fénix pour l'obtention de son diplôme d'intervenante en structure d'accueil extrascolaire.

Ecoles et CO

I. Cercle scolaire Autigny-Chénens

Le Cercle scolaire Autigny-Chénens a connu des changements au sein de la direction de l'école. Monsieur Louis Rhyn a quitté ses fonctions après 8 ans de collaboration ; nous le remercions pour son travail. Monsieur Vincent Mornod est le nouveau directeur de l'école depuis la rentrée 2021/2022. Nous lui souhaitons plein succès pour ce poste.

IV. Conseil des parents

Mesdames Sylvie Ulrich d'Autigny et Florence Monney de Chénens ont laissé leur place au sein du Conseil des parents. Nous les remercions vivement pour leur engagement durant toutes ces années. Les 2 démissionnaires ont été remplacées par Madame Corinne Chardonnens de Chénens et Monsieur Patrick Sapin d'Autigny. Nous les remercions pour leur candidature et leur futur engagement dans cette fonction.

V. Convention intercommunale relative au Cercle scolaire

La convention qui nous lie à la Commune d'Autigny arrive à terme pour la rentrée 2022/2023. Une nouvelle convention est en cours d'élaboration pour le bon fonctionnement et la bonne collaboration entre nos deux Communes.

Culture

Malgré la situation sanitaire, le traditionnelle fête Chénens Beach a pu être organisée le 21 août dernier et ce fut un réel succès ! Un grand merci au comité d'organisation « Les ravagés du gravier » pour leur investissement.



Anne-Fanny Cotting, vice-Syndique ad interim

Dicastères :

- Aménagement du territoire
- Nature et environnement
- Nouvelles constructions
- Terres communales

Forêts

I. Déchets sauvages en forêt

Lors de la journée coup de balai, beaucoup de déchets ont été retrouvés en forêt. Des fonds de caisse à chat, des déchets verts et des restes de grillades (grill en alu, canettes, bouteilles, etc.). Il est strictement interdit de déposer des déchets en forêt, même s'il s'agit de déchets verts. Ces derniers peuvent être déposés gratuitement et en tout temps à la déchetterie. Les fonds de caisse à chat doivent être mis dans le container des ordures ménagères. Pour rappel, le littering est amendable. Nos forêts ne sont pas des poubelles, merci de les conserver propres !

II. Un arbre pour le climat

Dans le cadre du Plan Climat cantonal (monplanclimat.fr.ch), les communes sont amenées à participer à l'effort commun pour la lutte contre le réchauffement climatique et contre la perte de la biodiversité. À cet effet, le canton souhaite sensibiliser la population à ces questions en encourageant chaque commune à planter symboliquement un arbre dédié à la protection du climat.

Le Service des forêts et de la nature SFN et le Service de l'environnement SEn offrent la possibilité de participer au programme « un arbre pour le climat ». Le Conseil communal est fier de participer à ce programme et se réjouit de la prochaine plantation dans le village. Saurez-vous reconnaître cette nouvelle plantation ? A vous de rester attentifs 😊

Environnement

Les renards sont des animaux sauvages et doivent le rester. Ils sont extrêmement adaptables, ce qui leur permet aujourd'hui de vivre à proximité directe de l'homme et de se débrouiller parfaitement dans les zones habitées. Ils ont un régime alimentaire omnivore. À côté de rongeurs, d'oiseaux et de vers de terre, ils consomment également des fruits, des baies et des déchets, qu'ils trouvent par exemple sur les composts.

Lorsque l'on nourrit des renards, ils s'habituent encore plus à l'homme et risquent de perdre leur crainte naturelle. Les renards « apprivoisés » causent cependant régulièrement des problèmes et doivent parfois être abattus. En effet, des contacts aussi proches avec une espèce sauvage favorisent la transmission de parasites et de maladies. Pour garantir une cohabitation libre de tout conflit entre les renards et l'homme dans les zones habitées, il faut éviter de les nourrir et ainsi de diminuer la crainte naturelle qu'ils ont face à nous.

Il ne faut en aucun cas nourrir les renards

**Chassez hors de votre jardin les individus qui montrent des signes d'habitation
Des animaux sauvages tels que le renard n'ont pas leur place dans les habitations humaines**

Constructions

Avez-vous prévu des travaux sur votre propriété ? Notre service technique se tient volontiers à disposition pour vous informer s'ils sont soumis à permis ou non, et, le cas échéant, quelle procédure suivre. Une procédure de demande de permis de construire peut prendre un certain temps, c'est pourquoi il est judicieux de se renseigner suffisamment tôt en prenant contact avec le service technique via l'adresse constructions@chenens.ch, tout en précisant le type de travaux prévus.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des ouvrages soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée, visée par l'art. 85 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) :

- murs de soutènement et murs de clôture d'une hauteur maximale à 1.20 m par rapport au terrain naturel ;
- travaux d'entretien, de réparation, de rénovation de façades et de toitures qui modifient sensiblement l'aspect de l'ouvrage ;
- changements d'affectation de locaux et modifications d'installations qui ne nécessitent pas de travaux ni ne sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement ou aux eaux ;
- renouvellements de système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire, y compris travaux nécessaires qui y sont liés ;
- installations sanitaires (sauf dans bâtiments protégés) ;
- déblais et remblais d'une hauteur maximale de 1,20 m par rapport au terrain naturel et dont la surface n'excède pas 500 m² ;
- panneaux et autres supports destinés aux réclames ;
- distributeurs automatiques et emplacements pour cuisines ambulantes ;
- abris pour petits animaux (poulaillers, clapiers...) ;
- garages, couverts à voitures ou places de stationnement ;
- cabanes de jardin ;
- couverts de terrasses, pergolas ;
- jardins d'hiver non chauffés ;
- biotopes ;
- piscines privées creusées, piscines privées démontables avec circuit de traitement d'eau et/ou chauffées et/ou couvertes, pompes à chaleur pour piscines.

Toutes les demandes de permis de construire simplifiées doivent être déposées auprès de la Commune via l'application cantonale FRIAC. Une fois le dossier transmis, il est recommandé de ne pas envoyer les dossiers papier avant d'avoir pris contact avec la Commune (constructions@chenens.ch) afin de s'assurer que celui-ci est formellement complet (art. 90 ReLATeC). Cela permet de réduire les risques d'un retour de dossier en cours de procédure. Suite à l'obtention d'un permis de construire, il est impératif d'annoncer le début des travaux, toujours via FRIAC ou d'adresser un courriel au service technique.

Le service technique reste naturellement à votre disposition pour un soutien administratif (contre émoluments) en cas de problèmes lors de la constitution de votre dossier FRIAC ou d'annonce des travaux, la plateforme FRIAC n'étant pas toujours évidente à utiliser.

L'abattage d'arbre, tout comme la pose de panneaux publicitaires et la pose de panneaux solaires sont également soumis à autorisation. Veuillez prendre contact avec la Commune concernant ce type de procédure.



Christian Demole, Conseiller communal

Dicastères :

- Eau potable
- Epuration
- Déchetterie

Action "Coup de balai 2021"

Le samedi 18 septembre 2021 a eu lieu l'action "Coup de balai". Elle s'inscrivait dans une action cantonale de ramassage des déchets dans les espaces publics, organisée par les communes, les écoles, les associations ou toute personne motivée.

Les citoyens/nnes et les familles étaient invités à venir rendre encore plus propre notre belle commune en ramassant les déchets sauvages le long des routes, dans les champs et forêts. A la fois journée utile, mais également éducative, elle a permis de ramasser dans une ambiance conviviale plus de 35kg de déchets de toutes sortes sur notre territoire. D'habitude réservée ces dernières années aux écoles, cette action fût cette année ouverte aux habitants/es de Chénens, et fût clôturée, sous un grand ciel bleu, par un apéritif à la déchetterie.

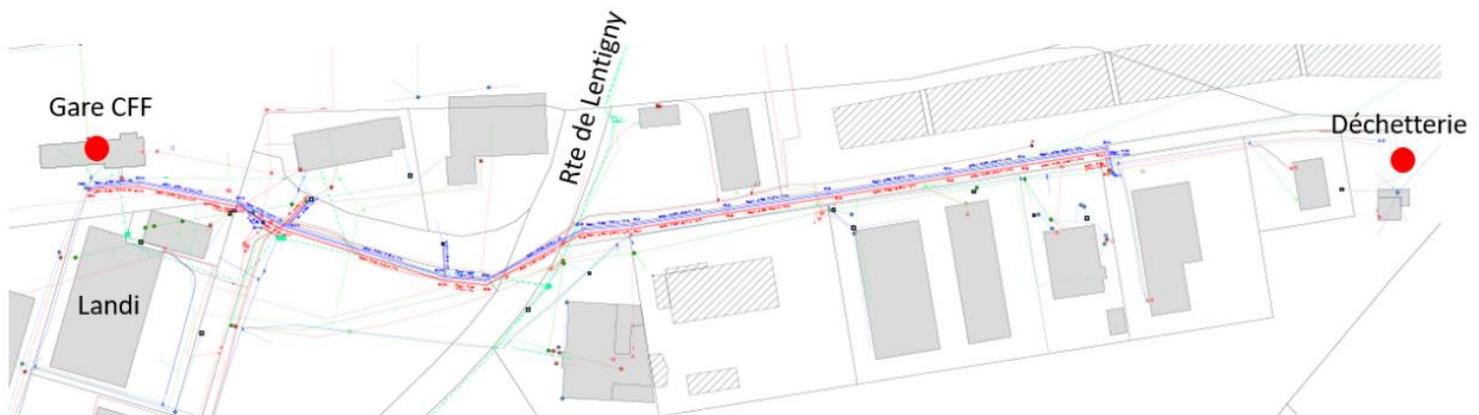


Un grand merci à toutes et tous de votre participation. Nous vous donnons rendez-vous encore plus nombreuses et nombreux en 2022 !

Travaux pour la mise en séparatif - Place de la Gare et Route des Molleyres

En début d'année 2022, de conséquents travaux débiteront dans les zones de la Place de la Gare et de la Route des Molleyres. En effet, comme présenté à l'Assemblée communale du printemps 2021 et accepté par cette dernière, les canalisations doivent être assainies et mises en séparatif.

Ces travaux de grande ampleur, plus d'un million de francs, s'effectueront par tronçons consécutifs afin de perturber le moins longtemps possible les secteurs en cours de travaux. Ils débiteront dans le quartier de la Gare en tout début d'année 2022, pour se terminer en été à l'extrémité Est de la route de Molleyres. Tout sera mis en œuvre afin de limiter au maximum les désagréments à la population et aux différents secteurs d'activités concernés dans le secteur.



Captage des Prés

Selon le programme d'assainissement du réseau d'eau potable, et après la mise en conformité du réservoir d'eau, un crédit a été accordé par l'Assemblée communale du 16 mai 2019 pour l'assainissement du captage de Prés.

Une des premières étapes effectuées fut de contrôler les deux collecteurs d'eau alimentant le captage. Les résultats ont démontré que non seulement ils sont dans un très mauvais état, mais qu'ils ne correspondent pas aux plans établis à l'époque.

Selon les directives cantonales sur la protection des eaux, ces alimentations doivent se situer à l'intérieur d'une zone de protection (zone permettant d'assurer qu'aucun élément polluant ne pénètre directement dans le terrain à l'endroit du captage), et à une certaine distance des routes ou bâtiments. Or, les relevés effectués démontrent malheureusement le contraire. Ils ne se trouvent pas en totalité et à moins de 10m des limites de la zone de protection des eaux prescrite et sont trop proches de la route cantonale.

Cela a pour fâcheuse conséquence que l'emplacement du captage actuel doit être à terme, soit (si possible) déplacé, soit (dans le pire des cas) abandonné au profit d'un autre emplacement. Des réflexions et études sont en cours avec notre bureau d'ingénieurs afin de définir les prochaines étapes et la meilleure stratégie à adopter.

Olivier Guyot, Conseiller communal



Dicastères :

- Bâtiments communaux
- Pompiers
- Protection civile
- Voirie et routes communales

Routes

En ce qui concerne l'état général de nos routes communales, des travaux importants ont été réalisés ces dernières années sur les tronçons les plus dégradés.

I. Projet zone 30km/h

Tout d'abord, quelques informations concernant le projet lié aux mesures de restriction de la vitesse dans certains quartiers résidentiels de Chénens : cette année, le premier volet de l'étude de faisabilité a été réalisé par notre bureau d'urbanisme et nous sommes allés consulter le Canton dans une démarche préalable afin de bénéficier d'un premier retour de leur part. Nous allons maintenant entamer la phase II de l'étude (phase de certification), qui comprendra un projet d'ingénierie civile, avec des mesures concrètes, un cahier de charges détaillé et des estimations précises des prix. Il faut préciser que ces deux étapes sont obligatoires pour obtenir l'aval formel du Canton. Les premières mesures de ralentissement à la route des Gottes seront réalisées en 2022.

II. Route des Molleyres

Vous l'avez sûrement remarqué, un projet important se construit le long de la route des Molleyres, qui fera l'objet d'importants travaux pour la commune ces prochains mois, avec la mise en séparatif des canalisations pour les eaux usées. Dans la foulée, il faudra également que la commune prenne en charge la rénovation complète de la route avec la sécurisation des piétons (mise en place d'un trottoir franchissable). Nous devons aussi prévoir une place de rebroussement vers la déchetterie, car la commune d'Autigny, dans son programme de mobilité douce, a décidé de fermer la route en direction du Saugy et de la route cantonale. Ces mesures importantes pour la sécurité et la mobilité douce auront un coût important que nous sommes en train d'évaluer et que nous vous présenterons pour approbation dans le courant de l'année prochaine.

III. Valtraloc – Traversée du village entre Romont et Fribourg

Nous attendons toujours des nouvelles du Canton pour la traversée du centre-village ...

Bâtiments communaux

Nos bâtiments communaux vieillissent, mais ne nécessitent pas de mesures urgentes ou très importantes pour le moment, mis à part des travaux d'entretien. Nous devons cependant prévoir le remplacement des frigos et de la chambre frigorifique à l'Auberge du Chêne, qui datent de plus de 20 ans et qui ne remplissent plus leurs fonctions correctement (pannes régulières, mauvaise isolation et pertes importantes d'énergie). Il faudra également prévoir le remplacement des lampes-néons dans plusieurs salles de classes à l'école qui deviennent fragiles.

Pompiers

En ce qui concerne notre corps de sapeurs-pompiers Sarine-Ouest, j'ai finalement le plaisir de vous informer que notre caserne restera très probablement un centre de départ important pour le Canton de Fribourg dans le cadre de la nouvelle réforme 2023 de l'ECAB. Nous espérons sincèrement que l'hiver et le printemps 2022 soient plus cléments au niveau des pluies et des inondations que l'année 2021, qui a mobilisé beaucoup d'énergie et des problèmes dont nous nous serions bien passés.

Informations communales

Règlement relatif aux émoluments de chancellerie

Qui dit nouvelle législature dit forcément nouveautés ! Au cours des derniers mois, le Conseil communal s'est attelé à l'élaboration d'un règlement communal relatif aux émoluments de chancellerie (disponible sur www.chenens.ch).

Jusqu'à présent, les prestations fournies (attestations diverses, demandes de renseignements, etc.) par le bureau communal étaient gratuites. Or, rares sont les bureaux communaux qui offrent encore une telle gratuité. En effet, ce genre de prestations génèrent un certain travail pour le personnel.

Dès lors, un règlement communal permettant de facturer des émoluments a été rédigé et approuvé par le Conseil communal. Celui-ci entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain et prévoit les frais suivants :

Secrétariat général

Décision administrative, dénonciation, réclamation, etc. De CHF 30.- à 80.-

Contrôle des habitants

Attestations diverses, demandes de renseignements, etc. De CHF 5.- à 20.-

Contentieux

Frais de rappel, sommations et débours De CHF 10.- à 20.-

Cartes journalières CFF – Nouveaux tarifs

Le prix des cartes journalières va augmenter dès le 1^{er} janvier 2022 :

- Tarif commune : CHF 41.-
- Tarif hors commune : CHF 47.-

Nous rappelons que la Commune de Chénens tient à disposition 2 cartes journalières.

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en 1^{ère} classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de consulter les disponibilités en ligne via le lien notre site internet www.chenens.ch, page d'accueil Cartes CFF et de les commander auprès de l'administration communale. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.



Eau potable

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public, tout distributeur d'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins 1x/an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Analyses chimiques et microbiologiques

- Dureté totale de l'eau : valeurs entre 32 et 35° F (degré français)*
- Teneur en nitrates : valeurs entre 20 et 24 mg/l

Les résultats ci-dessus démontrent que l'eau distribuée dans le réseau communal est conforme aux normes en vigueur.

L'origine de l'eau

L'eau de notre commune provient de 2 puits différents : puits du Moulin à Autigny et la source des Prés à Chénens. Ces 2 ouvrages sont équipés d'un filtre UV afin d'assurer la qualité de l'eau en tout temps.



Adresse pour renseignements complémentaires

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements complémentaires peuvent consulter le site du SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) www.fr.ch/saav ou contacter l'administration communale.

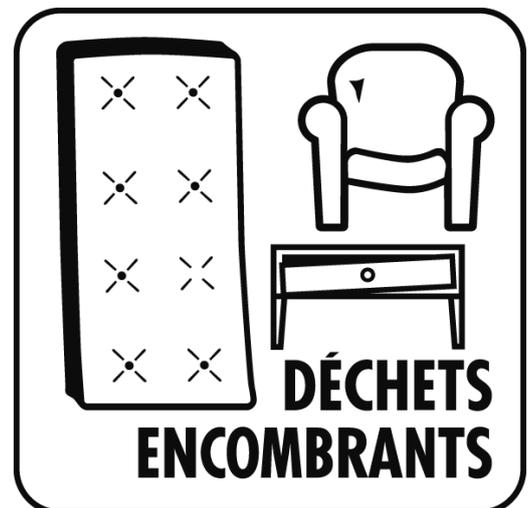
Le Conseil communal vous encourage à être responsable de son utilisation en cas de sécheresse.

* Un degré français correspond à 10 ppm de calcaire représentant 10 mol/L de calcium, soit 4 mg/L de Ca.

Déchets encombrants

Nous vous rappelons que les déchets encombrants peuvent être évacués, sur demande, par l'intermédiaire de la commune (tout objet qui pour des raisons de dimensions ne peut être introduit dans les bennes prévues à la déchetterie et qui ne peut pas être jeté dans les ordures ménagères). Pour ce faire, il vous suffit de prendre contact avec notre employé communal, Monsieur Claude Magnin, 079 705 80 08.

N'hésitez pas à consulter le Mémo Déchets qui répertorie un grand nombre d'informations relatives à la gestion des déchets.



Repas à domicile

La Commune de Chénens propose un service de repas à domicile, s'adressant à toute personne, aînée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas, pour une courte ou longue période.

Ce service a été mis en place grâce à une équipe dynamique composée de coordinatrices et de bénévoles. Les repas, préparés par les cuisiniers de la Résidence St-Martin, sont facturés CHF 15.- et livrés selon un planning établi du lundi au vendredi vers 11h30.

Pour tout renseignement ou réservation, il vous suffit de téléphoner au secrétariat communal.

AVIS DE RECHERCHE

« **Livreurs / Livreuses** »

Si vous avez un petit peu de temps à consacrer pour une bonne cause, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles des repas à domicile ! C'est une activité gratifiante, qui sera à n'en pas douter, très appréciée de nos bénéficiaires.

Pour plus d'informations, Madame Carmen Landolt Läubli, Vice-Syndique, atteignable au 079 463 49 16, se tient à votre entière disposition.

Horaire de travail : dès 11h00 jusqu'à la fin de la distribution des repas.

Merci d'avance pour votre soutien !

Salle de l'abri PC à louer

Nous vous rappelons qu'il est possible de louer l'abri PC pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc. La salle de 105m² se situe en dessous de l'école. Elle dispose de tables et de chaises pour 60 personnes. La cuisine est équipée d'un lave-vaisselle ainsi que d'une machine à café Nespresso. La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.

Le prix de location pour cette salle est de CHF 100.- pour les habitants de Chénens et CHF 150.- pour les non-résidents. Pour réserver cette salle ou pour des informations complémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale.

Fermeture du bureau – Noël

Le bureau communal restera fermé du lundi 27 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022.

*Pour rappel, en raison du délai fixé au lundi 3 janvier 2022 à 12h00 pour le dépôt des listes en vue de l'élection complémentaire au Conseil communal, l'administration communale sera **exceptionnellement ouverte le lundi 3 janvier 2022 de 08h00 à 12h00.***

Nous nous réjouissons de vous retrouver dès le lundi 10 janvier 2022 au bureau communal. Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes et une heureuse année 2022 !



Informations publicitaires

Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO)

IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'ARCOS et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

Opérationnel depuis le 1^{er} avril 2021, IPSO a été sollicité par bon nombre d'habitants des communes de Sarine-Ouest. Tous les travaux d'intérieur et d'extérieur qui nous ont été confiés durant le printemps et l'été de cette année ont largement contribué à la mise en route de notre service d'insertion professionnelle. Des interventions dans les communes et entreprises locales ont également eu lieu pour des remplacements et des renforts d'équipe pour divers travaux.

Notre site internet est aujourd'hui remis à jour, vous trouverez toutes les informations relatives à notre service en suivant ce lien <https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>

Nous restons aujourd'hui à votre disposition pour assurer des livraisons, le transport de personnes et/ou de marchandises, effectuer de petits travaux ponctuels ou tout autre service facilitant votre quotidien. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins et notamment pour vos travaux d'automne et d'hiver (feuilles mortes, salage, déneigement, etc.). Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.



Le responsable d'IPSO et son équipe se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
Téléphone : 079 244 61 13
E-mail : ipso@arcos-sarine.ch

Bibliothèque régionale d'Avry

Quand ?

Mardi - jeudi - vendredi 15h00 - 18h00
mercredi 15h00 - 19h30
samedi 09h00 - 12h00

vacances scolaires : mercredi et samedi
uniquement

Quoi ?

Plus de 22'000 documents.
8 documents pour un prêt d'un mois.

Tarifs :

- Enfant jusqu'à 16 ans : gratuit
- Apprenti - étudiant : 15.-/année
- Adulte : 30.-/année
- Lecteur occasionnel : 2.-/livre/mois

COVID-19 à la bibliothèque

Dès 16 ans, certificat COVID obligatoire pour entrer à la bibliothèque ! Sans certificat, utilisez notre service de prêt à l'emporter ! Toutes les infos sur notre site... Plus d'informations sur :

La bibliothèque sera fermée du 24 décembre 2021 au 10 janvier 2022.

Reprise de l'horaire habituel : mardi 11 janvier 2022.



Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h à 15h - sauf vacances scolaires
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte
Gratuit, sur inscription



Chaque 3^{ème} mercredi du mois de 10h à 11h - sauf vacances scolaires
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents
Gratuit, sur inscription



Les mercredis de 14h à 15h
26.01.2022 – 30.03.2022 – 08.06.2022
Animé par Madame Silvia Maspoli
Pour les enfants de 6 à 12 ans
Gratuit, sur inscription



Les mercredis entre 15h et 17h
09.02.2022 – 11.05.2022
Ateliers créatifs animés par Madame Sarah Genoud et ses enfants
Pour les enfants dès 6 ans
Gratuit, sans inscription

Bibliothèque régionale d'Avry, CO Sarine-Ouest, Route de Matran 24, 1754 Avry-sur-Matran

Téléphone : 026 470 21 42

Mail : biblioavry@bluewin.ch

Site internet : <http://bra.avry.ch/>

REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ DES ROBINS DES BOIS

Les Robins des bois sont des habitantes et habitants du canton de Fribourg de tous horizons, sensibles à l'importance de la forêt pour la nature et la société.

Rejoindre la communauté des Robins des bois, c'est apporter son soutien au travail réalisé par les équipes forestières et les propriétaires forestiers pour façonner une forêt à même de remplir ses quatre fonctions: protection du territoire, production d'un matériau durable, préservation de la biodiversité et accueil du public.

Cette action, initiée par ForêtFribourg, l'association des propriétaires forestiers, vise à mettre en lumière l'importance de

la forêt et à valoriser le travail réalisé par les équipes et entreprises forestières, ainsi que les propriétaires forestiers en faveur de ce bien précieux qu'est la forêt.

L'action a également pour objectif de lancer un signal envers les pouvoirs publics communaux et cantonaux, afin de les inciter à utiliser cette ressource véritablement renouvelable que représente le bois de nos forêts.

L'action de **ForêtFribourg** n'est liée à aucun groupement politique. Rejoindre les Robins des bois n'implique par ailleurs aucun engagement politique ou associatif.

Pour chaque nouvelle adhésion, les propriétaires forestiers s'engagent à planter un arbre dans la région de l'adhérent-e. Pour adhérer, il suffit de remplir le formulaire disponible à l'adresse : robins-des-bois.ch



Famiya recrute !



famiya, service de garde d'enfants

L'association famiya propose aux parents une solution de garde au domicile d'une accueillante, pour les enfants de 0 à 12 ans. Subventionnée par notre commune, famiya constitue une solution additionnelle pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

Association des mamans de jour de la Sarine, puis association d'accueil familial de jour et depuis 2020, famiya, service de garde d'enfants : l'association a changé de nom mais, depuis ses débuts en 1987, son but est resté le même. Elle propose aux parents un service de garde pour leur-s enfant-s au domicile d'une personne formée et sélectionnée avec soin.

Accueil professionnel

Chaque accueillante s'occupe chez elle d'un nombre limité d'enfants, y compris les siens. L'association leur dispense une solide formation de base et des formations continues annuelles. Les coordinatrices de famiya les encadrent pour garantir la qualité de l'accueil

et sont à l'écoute des parents afin de répondre à leurs besoins.

Flexibilité pour les parents

L'enfant peut être pris en charge pour la journée, la demi-journée ou sur la base d'horaires irréguliers. La garde est facturée à l'heure et le tarif est fixé en fonction du revenu de la famille.

L'association est active dans tout le district de la Sarine, ce qui assure aux familles une grande souplesse géographique, en fonction de leur lieu de domicile ou de travail.

Subvention de la commune

Permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle est une volonté du Conseil communal.

A ce titre, les parents qui font appel à famiya pour la garde de leur-s enfant-s bénéficient d'une subvention de la commune.

famiya
RECRUTE des
ACCUEILLANTS·TES
pour la garde d'enfants
de 0 à 12 ans.

Consultez le descriptif
détaillé de la fonction et
n'hésitez pas à poser votre
candidature sur notre site
internet : www.famiya.ch
rubrique devenir
accueillant-e



Contacts utiles

Personnel communal

Madame Lorane Pasquier Secrétaire communale Mail : secretariat@chenens.ch	Commune de Chénens Chemin de l'Ecole 8 1744 Chénens Tél. : 026 477 22 01 Site : www.chenens.ch <u>Heures d'ouverture</u> Lundi 13h00 - 18h00 Mercredi 07h00 - 11h00 Jeudi 13h00 - 17h00
Madame Chantal Bosson Secrétaire des constructions Mail : constructions@chenens.ch	
Madame Nadia Ventura Caissière communale Mail : compta@chenens.ch	
Monsieur Claude Magnin Employé communal – voirie Mail : claudemagnin@bluewin.ch Tél. : 079 705 80 08	
Monsieur Joseph Marro Surveillant déchetterie Tél. : 079 690 00 38	
Madame Zélia Moreira Concierge du bâtiment communal et scolaire	

Conseil communal

Madame Carmen Landolt Läubli Syndique Tél. : 079 463 49 16 Mail : carmen.landoltlaubli@chenens.ch	Administration générale Affaires sociales Ecoles et CO Finances
Madame Anne-Fanny Cotting Vice-Syndique ad interim Tél. : 076 322 16 67 Mail : anne-fanny.cotting@chenens.ch	Aménagement du territoire Constructions Nature et environnement Terres communales Culture
Monsieur Olivier Guyot Conseiller communal Tél. : 079 689 44 02 Mail : olivier.guyot@chenens.ch	Voirie Routes communales Pompiers et protection civile Bâtiments communaux Cimetière
Monsieur Christian Demole Conseiller communal Tél. : 079 357 60 03 Mail : christian.demole@chenens.ch	Eau Epuration Déchetterie Sports et loisirs

Déchetterie

Joseph Marro	Tél. : 079 690 00 38 <u>Heures d'ouverture</u> Mercredi 17h30 - 19h00 Samedi 09h00 - 11h30
---------------------	---

Agence postale

Landi Chénens Société coopérative Route de la Gare 79 1744 Chénens	Tél. : 026 477 90 00 <u>Heures d'ouverture</u> Lundi - vendredi 08h00 - 12h00 13h30 - 18h00 Samedi 08h30 - 12h00 13h30 - 16h00
---	---

Bibliothèque et ludothèque

Bibliothèque régionale d'Avry-sur-Matran <u>Heures d'ouverture</u> Mardi - Jeudi - Vendredi 15h00 - 18h00 Mercredi 15h00 - 19h30 Samedi 09h00 - 12h00	Tél. : 026 470 21 42 Mail : biblioavry@bluewin.ch www.bra.avry.ch
Ludothèque Les Schtroumpfs Neyruz <u>Heures d'ouverture</u> Mercredi 15h00 - 17h00 Samedi 09h00 - 11h00	Tél. : 079 488 10 76 Mail : ludo.neyruz@bluewin.ch

N° d'urgence

Feu 118 Commandant Florian Felder Route de la Côte 15, 1744 Chénens	Tél. : 079 446 24 07
Police 117 Poste de gendarmerie Route de Corserey 14, 1746 Prez-vers-Noréaz	Tél. : 026 305 87 55

Paroisse

Paroisse catholique Autigny-Chénens Unité pastorale de Notre-Dame de la Brillaz Secrétariat inter-paroissial, CP 74, 1753 Matran	Tél. : 026 401 00 90 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch
Conseil de Paroisse Autigny-Chénens Monsieur Michel Pasquier, Président Secrétariat : Impasse du Félon 3, 1742 Autigny	Tél. : 026 477 04 03 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch

Sociétés locales et divers

<p>Fanfare paroissiale La Mauritia Autigny-Chénens Monsieur Romain Berset, Président Route d'Estavayer-le-Gibloux 21, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 079 350 93 48 Mail : rberset92@gmail.com</p>
<p>Chœur mixte paroissial Autigny-Chénens Madame Jeannette Chardonens, Présidente Chemin Sous-Vigny 21, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 079 389 01 08 Mail : jeannette.chardonens@bluewin.ch</p>
<p>Football Club Chénens-Autigny Monsieur Eric Waeber, Président Impasse du Château 6, 1747 Corserey</p>	<p>Mail : info@fcchenens-autigny.ch</p>
<p>Réservation buvette à Autigny</p>	<p>Tél. : 078 824 08 71 Mail : buvettefcca@gmail.com</p>
<p>Amicale des sapeurs-pompiers Chénens Monsieur Freddy Defferrard, Président Route d'Autigny 41, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 079 470 44 44 Mail : freddy.d@hispeed.ch</p>
<p>Société de gym « Le Looping » Autigny <i>La présidence de la société n'est pas encore connue au moment de l'impression du bulletin.</i></p>	<p>Site : www.lelooping.ch</p>
<p>Ski-Club Tooschuss Monsieur Thierry Clerc, Président Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 076 577 43 94 Mail : thclerc67@gmail.com Site : www.tooschuss.ch</p>
<p>Union des sociétés locales Autigny Monsieur Laurent Brugger, Président Route des Champs Montants 17, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 026 477 32 45 079 875 38 27 Mail : usladm@hotmail.com</p>
<p>Préposé local à l'agriculture Monsieur Olivier Defferrard Route d'Autigny 40, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 026 477 32 45 079 436 67 57 Mail : usladm@hotmail.com</p>
<p>Ramoneur Monsieur Eric Baechler 1747 Corserey</p>	<p>Tél. : 079 447 21 91</p>